

LA QUADRATURE DU POIREAU

L'équation impossible des prix
accessibles et rémunérateurs ?



Ce document est réalisé par Réseau CIVAM dans le cadre du projet Territoires à Vivres. Il s'appuie notamment sur les actes des journées « Les prix en agriculture » (10 et 11 mars 2022), la tribune « Il n'y a pas de baguette magique contre la précarité alimentaire » (parue dans L'Humanité le 8 mars 2022) et le rapport de stage de Léa Pettgen « La construction des prix dans les initiatives d'accès à une alimentation digne et de qualité » (juillet 2022).

Territoires à Vivres

Le projet Territoires à Vivres émane d'une mobilisation inter-associative regroupant le Réseau Cocagne, VRAC, le Secours Catholique, le Réseau CIVAM et l'UGESS. Le projet vise à contribuer à la réduction des inégalités d'accès à une alimentation choisie et se décline depuis début 2021 en quatre expérimentations territoriales sur les métropoles de Lyon, Aix-Marseille, Montpellier et Toulouse. L'objectif est de favoriser par la coopération un accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous, en particulier les plus vulnérables, et créer avec elles et les organisations agricoles et de l'économie sociale et solidaire de nouveaux dispositifs pour des filières solidaires et durables.

www.territoires-a-vivres.xyz

Réseau CIVAM

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations et 10 000 adhérents qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes. Ils agissent pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil de nouvelles populations et pour la préservation des ressources. Leur mission : animer et accompagner, selon les principes de l'éducation populaire, les projets collectifs et durables qui contribuent à dynamiser le tissu socio-économique rural.

www.civam.org



Un outil en Creative Commons nécessite que les auteurs soient cités (pour l'original ou les versions remixées). L'utilisation commerciale n'est pas permise et l'outil peut être partagé largement.

Coordination : Réseau CIVAM

Rédacteurs : Clément Coulet (Réseau Civam), Mélanie Théodore (Réseau CIVAM), Fabrice Bugnot (ADIR - Transrural Initiatives), Marie Walser (Chaire UNESCO Alimentations du monde)

Sommaire

La France c'est quand même un pays de bouffe...	3
CHAPITRE 1 : DU GRAIN À MOUDRE SUR LA QUESTION DES PRIX	4
Consommer, manger, se nourrir : à quels prix ?	6
Mesurer les dépenses d'alimentation et la précarité alimentaire	6
Le pouvoir d'achat, ça veut dire quoi ?	7
Sortir des idées reçues : mythes et fantasmes sur la consommation des pauvres	8
Produire, travailler : à quels prix ?	10
Que traduit le prix d'un produit ?	10
D'où viennent les revenus agricoles ?	12
Reposer l'équation : où va l'argent public ?	14
De l'État grenier au système alimentaire mondialisé	15
L'illusion de la gratuité de l'aide alimentaire	17
CHAPITRE 2 : DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR TOUS !	20
Approvisionnement : sortir du don	23
Quatre raisons de sortir du don	23
Pour que la mayonnaise prenne ! Les clefs de la durabilité avec les producteurs.	26
Justes ou rémunérateurs : déterminer des prix avec les producteurs	28
Des producteurs qui (souvent) sont dans le flou	28
Des initiatives qui (souvent) ne souhaitent pas négocier	30
Le collectif et la planification collective, une piste	37
Le modèle socio-économique des initiatives en question	32
Des modèles socio-économiques structurés à partir de différents leviers	32
Une diversité de modèles socio-économiques	34
Reconnaître les effets positifs générés par les initiatives d'accès digne à une alimentation de qualité	34
Annexe 1 - Que cache le prix d'une bouteille de lait ?	36
Annexe 2 - Zoom sur l'agriculture économe et autonome	38
Références	40

« La France c'est quand même un pays de bouffe... »

... ça fout les glandes que des gens soient obligés de faire les poubelles ! » Cette phrase de Coluche, nous pouvons la compléter : et que des paysans disparaissent !

Prix pas assez rémunérateurs pour les uns, alimentation trop chère pour les autres : nous pourrions y voir a priori des intérêts opposés et que les meilleurs gagnent... Seulement nous avons voulu le prendre autrement, nous producteurs, nous précaires, parfois les deux à la fois. Nous avons décidé de reposer l'équation.

La question dépasse largement celle d'un mécanisme économique de fixation du prix sur un marché : est-ce qu'on peut produire autrement ? Est-ce qu'on peut consommer autrement ? Est-ce qu'on peut répartir les richesses autrement ? Est-ce qu'on peut penser une politique publique alimentaire et agricole qui fasse véritablement de l'alimentation un commun ? Ce sont autant de questions qui nécessitent d'être discutées collectivement.

« ***Il est urgent de penser une politique publique agricole et alimentaire cohérente, ambitieuse, durable et citoyenne, qui ne laisse pas le marché segmenter la population sur une activité aussi vitale et aussi profondément sociale que celle de se nourrir.*** »

Réseau CIVAM, Secours Catholique, VRAC, Réseau Cocagne, UGESS

Avec ce livret, nous ne résoudrons pas tous les problèmes, mais nous souhaitons contribuer à bien les poser. Nous espérons montrer que c'est précisément parce que cette question du prix est complexe qu'il y a des leviers possibles et d'autres voies à inventer collectivement. Les pistes ouvertes par des associations et des paysans impliqués dans des initiatives d'accès à une alimentation digne et de qualité montrent qu'il est possible de reprendre le contrôle de nos assiettes et de nos champs et sortir de cette équation enfermante et sans issue du prix et du marché. C'est pour cette raison que nous souhaitons aussi développer des modèles socio-économiques alternatifs et travailler la notion de démocratie alimentaire. Dans les deux cas, les questions agricoles y ont toute leur place.

Avec ce livret, nous souhaitons également faire une photo, aujourd'hui, de ce qu'il se passe sur le terrain, dans le contexte économique et politique qui est le nôtre. Comment les paysans et les acteurs de la solidarité alimentaire s'en sortent de cette question du prix ?

Nicolas Verzotti, Nathalie Barthe
Paysans et administrateurs du Réseau CIVAM

CHAPITRE 1

DU GRAIN À MOUDRE SUR LA QUESTION DES PRIX...

« Le terme de “précarité alimentaire” crée l'idée qu'il n'y a qu'une seule chose à corriger. Donner aux gens un colis alimentaire et ils peuvent manger. Seulement, cela ne règle pas les problèmes sous-jacents d'exclusion sociale et de bas salaires. De plus, la discussion autour de la précarité alimentaire nous empêche de réparer notre chaîne d'approvisionnement alimentaire. »

Jay Rayner, Dont talk about “food poverty”, it's juste poverty, the Guardian, 16 mai 2019

« Il ne faut pas que les prix soient hauts, beaucoup de gens n'ont vraiment pas les budgets qui permettraient de payer une alimentation plus chère. Mais ce qui est vrai c'est que le paradigme de l'économie agroalimentaire low-cost où l'on voulait aider les pauvres en écoulant sur le marché des calories bon marché, c'est une stratégie qui est vouée à l'échec. À terme, il faut des mécanismes de protection sociale beaucoup plus robustes pour aider les pauvres à pouvoir acheter une nourriture de qualité et pour éviter que l'accès à l'alimentation pour les plus pauvres se fasse au détriment des petits producteurs qui seront les perdants d'un système qui favorise le low-cost dans l'agriculture. Il faut progressivement un changement de cap : des prix bas, ça ne peut pas être la seule obsession à poursuivre indéfiniment. »

Olivier de Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, interview pour France 24 Interview, 24 juin 2014

CONSOMMER, MANGER, SE NOURRIR... À QUELS PRIX ?



Dans ce chapitre, on découvre que les plus pauvres sont les as du budget, on en apprend plus sur l'étendue de la précarité alimentaire et on comprend que baisser les prix ne résout rien à long terme...

Mesurer les dépenses d'alimentation et la précarité alimentaire

*« On est des mathématicien-ne-s. La pauvreté nous pousse à beaucoup réfléchir. »
bénéficiaires du Secours Catholique du
Rhône, Etat de la pauvreté en France, 2022*

Même s'ils ne peuvent pas rendre compte de la diversité des situations, différents indicateurs et études permettent d'appréhender les difficultés que rencontrent les Français pour se nourrir, a fortiori se nourrir correctement, que ce soit en termes de quantité, de qualité, de diversité ou de respect des équilibres nutritionnels. Le principal frein est le manque de moyens financiers, lié à de faibles revenus et à une forte augmentation des dépenses contraintes depuis les années 1970 : les millions de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire n'ont tout simplement pas assez d'argent pour manger.

Les dépenses alimentaires selon l'Insee : 20% des ménages français y consacrent moins de 280€ par mois

Tous les cinq ans, l'Insee réalise l'enquête « budget de famille », qui reconstitue les dépenses et ressources des ménages français. Retenons ici deux éléments pour 2017 :

› les 20% de ménages les plus modestes sont ceux pour lesquels les dépenses contraintes, au premier rang desquelles le logement, pèsent le plus fortement. Les marges de manœuvre sont les moins élevées et l'alimentation est la principale voire la seule variable d'ajustement.

› les 20% de ménages les plus modestes dépensent moins en valeur absolue pour leur alimentation (moins de 280€ par mois) que les 20% les plus aisés (plus de 450€ par mois). Mais ils consacrent une part plus élevée de leur revenu à celle-ci, en moyenne 18,3% contre 14,2% pour les 20% des ménages les plus aisés.

Le « reste à vivre » ou le reste « à Vivres' » ?

Combien peut-on dépenser pour manger ? La notion de « reste à vivre », qui n'a pas de définition officielle², désigne le budget disponible après l'acquiescement des dépenses contraintes, généralement entendues comme des dépenses pré-engagées, indispensables et non différables (le loyer, l'électricité, le remboursement de dettes...). L'alimentation doit trouver sa place dans ce « reste ». Lorsqu'il varie ou que des dépenses exceptionnelles viennent s'ajouter, comme on le voit avec l'augmentation du prix de l'énergie en 2022, c'est elle qui trinque. Les organismes d'aide alimentaire s'appuient bien souvent sur un calcul du reste à vivre, différent d'une structure à l'autre, pour déterminer l'accès aux distributions alimentaires.



Les chiffres de la précarité alimentaire

En France, 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (INSEE), 8 millions sont en situation d'insécurité alimentaire (ANSES) et de 2 à 4 millions auraient recours à l'aide alimentaire (INSEE). En 2022, 57% des Français déclarent avoir des difficultés financières, et autant disent réaliser leurs courses du quotidien à 10€ près (IPSOS).

1. Ce titre reprend le jeu de mot choisi pour le nom du projet "Territoires à Vivres", les vivres étant la nourriture.

Une précarité alimentaire aux conséquences multiples

Les difficultés d'accès à l'alimentation et le recours à l'aide alimentaire ont un impact sur l'état nutritionnel des personnes et sont vecteurs d'inégalités sociales de santé. Elles fragilisent aussi les fonctions sociales de l'alimentation. Ces difficultés touchent aussi des agriculteurs.

Le pouvoir d'achat, ça veut dire quoi ?

« L'alimentation low cost est un piège dans lequel on a enfermé les personnes en situation de pauvreté », Olivier de Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation

Coût de la vie, pouvoir d'achat et indice des prix à la consommation

En statistique, pour évaluer le « pouvoir d'achat », on observe conjointement l'évolution des prix (via l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE) et l'évolution des salaires. Néanmoins, ce raisonnement « en moyenne » ne reflète pas les inégalités de revenus. On peut ainsi en conclure à une augmentation générale du pouvoir d'achat tandis que la situation se tend pour une partie significative de population. Ainsi, la perception que les citoyens ont de la cherté de la vie ou de la baisse de leur pouvoir d'achat n'est pas forcément corrélée à l'évolution des prix à la consommation.

La baisse des prix pour dégager du pouvoir d'achat, une fausse bonne idée ?

Baisser les prix pour aider les plus modestes, telle a été la promesse de la grande distribution. Mais en janvier 2022, l'annonce médiatique par une grande enseigne d'une « baguette de pain à 29 cents » a fait grincer des dents. Cette polémique a révélé autant la colère du monde agri-

cole et des filières étranglés par la course aux bas prix, que l'indécence qu'il y a aujourd'hui en France d'assigner les populations précaires à une alimentation que l'on sait aujourd'hui de moindre qualité, néfaste pour la santé et socialement stigmatisante.

À l'heure où la précarité alimentaire est de mieux en mieux connue et où les constats sur les impasses environnementales et sociales de notre système alimentaire sont irréfutables, les bas prix n'apparaissent plus comme la solution idéale. Au contraire, ils apparaissent de plus en plus comme un « piège » dans lequel on a enfermé les plus précaires, pour reprendre le propos d'Olivier de Schutter.

Acheter confère-t-il du « pouvoir » ?

Au-delà de la question de son objectivation et de ses composantes, que véhicule le terme de « pouvoir d'achat » ? Acheter confère-t-il du pouvoir ? En dégageant du pouvoir d'achat par les bas prix, la grande distribution permet-elle aux personnes d'avoir davantage de pouvoir sur leur vie et sur le monde qui les entoure ? De même la consomm'action peut-elle accomplir à elle seule la transition de système alimentaire ? Peut-on accepter que les personnes sans revenus soient sans pouvoir sur notre système alimentaire ? Ne pas consommer signifie-t-il ne pas avoir de voix publique ?

Et si le consommateur était en réalité dénué de pouvoir? «*Le consommateur achète un prix, le mangeur commence à réfléchir comment il va se restaurer, comment il va se faire du bien même avec un budget modeste. Le mangeur subit moins que le consommateur* » nous dit Thierry Marx au micro de France culture le 20 janvier 2022. Nous pourrions ajouter que le citoyen commence à réfléchir au paysage agricole et alimentaire qui l'entoure.



Depuis 2021, une inflation record

Une hausse des prix alimentaires particulièrement importante a été enregistrée en 2022 : 10 à 12 % en moyenne selon l'Inspection générale des finances. Cette hausse se confirme et se poursuit au premier trimestre 2023. Le raisonnement en moyenne est trompeur, car certains produits sont plus impactés que d'autres, notamment les produits de base (pâte, huile...) et les produits premiers prix. Pour le dire autrement, les personnes qui ont déjà des budgets très contraints subissent en proportion une hausse plus forte des prix. Cette hausse des prix ne signifie ni une augmentation de la qualité des produits des consommateurs, ni un meilleur revenu pour la plupart des producteurs. Elle témoigne de la dépendance de notre alimentation, et en particulier pour les produits transformés et importés, aux énergies fossiles² et aux marchés internationaux. Elle interpelle également sur l'opacité de toute la chaîne de production-distribution: qui est perdant, qui maintient ou augmente ses profits? Et si dans ce tableau les petits producteurs et les précaires étaient du même côté et les plus à même de réfléchir à ce que serait une agriculture résiliente et un accès digne ?

Sortir des idées reçues : mythes et fantasmes sur la consommation des pauvres

« *Bientôt on va nous dire : tu veux bien manger ? T'as qu'à traverser la rue y'a une Biocoop en face !* » Jean-Claude Balbot, paysan, ancien administrateur de Réseau CIVAM

⊗ Idée reçue 1 : les pauvres ne savent pas gérer un budget !

Soumise à des contraintes fortes, les personnes les plus pauvres se révèlent bien souvent être des « expertes » dans la gestion de leurs budgets ! « *Les achats ne se font pas au hasard, mais sont généralement réfléchis et anticipés [...] certaines familles font des menus avant les achats alimentaires, afin de se limiter à la liste des courses* », affirme le CREDOC en 2016 dans une enquête sur les modes de vie des ménages les moins aisés. Il cite différentes stratégies qui se combinent : achats de produits en gros, utilisation des points de cartes de fidélité en fin de mois, achat de produits en dates courtes, recherche de promotion sur les journaux ou les sites des magasins, courses réalisées à plusieurs avec une seule voiture.... « *Je n'achète que ce qui est nécessaire. Je mange avant d'y aller pour ne pas être tentée d'acheter n'importe quoi. Je n'amène jamais les enfants, ça limite le surcoût* », témoigne une des personnes interrogées dans l'étude.

⊗ Idée reçue 2 : les pauvres ne veulent pas cuisiner !

Une alimentation de moindre qualité nutritionnelle et les problèmes de surpoids et santé qui en résultent sont souvent imputés à de faibles compétences culinaires ou au manque de volonté de cuisiner.

2. Le déclenchement par la Russie de la guerre en Ukraine en février 2022 a mis sous tension le marché de l'énergie (baisse des importations de gaz et pétrole Russe), mais aussi des céréales (l'Ukraine étant un très important pays exportateur de matière première agricole).

Ce sont en réalité les catégories populaires qui mangent le moins à l'extérieur : les ménages du décile de revenu le plus bas consacrent 14% de leur budget alimentaire à la consommation hors domicile contre 30 % pour le dernier décile. Lorsqu'on mange chez soi, est-ce qu'on cuisine ? En 30 ans, le temps passé à cuisiner a chuté pour toutes les catégories de population, tout en demeurant plus élevé pour les personnes modestes, qui par ailleurs développent davantage de stratégies autour de la cuisine, comme la préparation de plusieurs repas puis leur congélation...

Néanmoins, dans les conditions de grande pauvreté, il y a de nombreux obstacles à faire la cuisine, au premier rang desquels l'absence ou l'insuffisance d'équipement (pas de cuisine, de plaque, four, congélateur...). On peut aussi citer le manque de temps (horaires décalés, temps de transport...) et l'isolement.

✳ **Idée reçue 3 : Les pauvres pourraient faire des économies en achetant moins de plats préparés !**

Cuisiner, est-ce faire des économies ? Eh bien pas forcément ! En comparant le coût de 19 plats cuisinés de marque distributeur avec le coût des ingrédients de marque distributeur et de l'énergie, la différence ne penche que très peu pour le plat maison (en moyenne 60 cents de moins pour quatre portions que le plat industriel en 2017) et si l'on ajoute le coût du temps passé, la balance s'inverse largement.

✳ **Idée reçue 4 : Manger plus de fruits et légumes, ce n'est pas si cher !**

Et non, ramené au nombre de calories, les fruits et légumes sont en réalité des calories chères ! Comme l'explique Nicole Darmon, « si nous regardons le prix des aliments pour 100 kcal,

des groupes d'aliments vont apparaître comme des sources de calories plus chères que d'autres, c'est notamment le cas des fruits et légumes. Les sources de calories les moins chères sont les matières grasses, les pâtes, le riz, les pommes de terre, et les produits sucrés [...] contrairement au manque de vitamines ou d'antioxydants, le manque de calories va déclencher la faim. Lorsque les budgets alimentaires sont faibles il est donc logique de se tourner vers des aliments qui fournissent des calories bon marché [...]»³

Soulignons aussi que les ménages les plus pauvres, en proportion, dépensent autant que les plus riches en légumes et fruits frais, soit environ 6% de leur budget. Mais cela ne permet pas de couvrir les besoins recommandés.



Éviter les injonctions violentes

Attention ! La précarité est multidimensionnelle et les difficultés d'accès à l'alimentation se combinent avec des difficultés d'accès aux soins, au logement, au numérique, à l'éducation... Les « choix » des personnes précaires sont donc extrêmement contraints. Ensuite, la précarité isole socialement : rompre ou atténuer cet isolement est parfois aussi vital que manger. C'est le sens que peut prendre une part de dépenses « pour faire comme les autres ». **Les injonctions moralisatrices à faire des efforts, à payer plus cher son alimentation, à la consom'action ne sont pas les bienvenues - elles sont inappropriées et peuvent être violentes** pour les personnes en situation de précarité.

3. Ce paragraphe est extrait de la fiche-ressource « Nutrition-Santé et Pauvreté », Nicole Darmon, Réseau CIVAM 2020.

PRODUIRE, TRAVAILLER... À QUELS PRIX ?



Dans ce chapitre, on apprend que le prix aujourd'hui a peu à voir avec le travail paysan, on découvre qu'on paye bien plus que le prix, on s'étonne que les éleveurs laitiers ne fixent pas leurs prix et on commence à entrevoir les différences d'autonomie entre les modèles agricoles.

« On achète une plaquette de beurre à 3 euros, c'est cher, mais on ne sait pas combien va à l'éleveur. » Malheureusement, à moins d'acheter dans une ferme un beurre fabriqué sur place et de demander à l'éleveur, impossible de savoir. Le prix d'un paquet de beurre dépend des marges du magasin dans lequel on l'achète, du coût du transport, de celui de l'usine de transformation et de la marque qui engage des dépenses de publicité ou de marketing... et enfin du prix auquel l'éleveur a vendu son lait, fixé par le contrat qu'il a passé avec l'entreprise qui vient le collecter...

Ensuite, l'intégralité du montant que reçoit un agriculteur pour la vente de son lait, de ses légumes ou de ses céréales ne rémunère pas son travail ! Il doit payer les aliments qu'il achète pour ses vaches, les tracteurs et outils, l'énergie, les vétérinaires, les remboursements de prêts et les paiements d'intérêts bancaires, les frais de fermage, des taxes, cotisations, impôts... Voici quelques clefs pour y voir (un peu) plus clair.

4. L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires est une commission administrative placée auprès des ministres chargés de l'alimentation et de la consommation. Chaque année, elle compile des données de la comptabilité nationale, des indices de prix ou des comptes d'entreprise et remet un rapport au parlement qui rend compte de la formation et de la répartition de la valeur le long des chaînes de production, de transformation et de distribution alimentaires.

Que traduit le prix d'un produit ?

Du prix d'achat par le consommateur au prix payé au producteur

Lorsque vous dépensez 100€ en produits alimentaires, combien reviennent aux agriculteurs ? Selon l'observatoire des prix et des marges⁴, sur 100€ de consommation alimentaire, près de 43€ reviennent aux commerces, services et à la restauration, environ 26€ aux importations, 10€ aux taxes, 10€ aux industries de l'agroalimentaire et... moins de 7€ à l'agriculture, la pêche et l'aquaculture. Mais ce n'est qu'une moyenne, calculée sur les 256 milliards d'euros dépensés en 2018 (dont 72 milliards pour la restauration hors domicile) par les Français pour leur alimentation.



▣ L'euro alimentaire en 2019 décomposé en valeurs ajoutées induites, importations d'intrants, importations alimentaires, et taxes.

source : OFPM d'après Insee et Eurostat

Vente directe, circuits longs : quelles différences ?

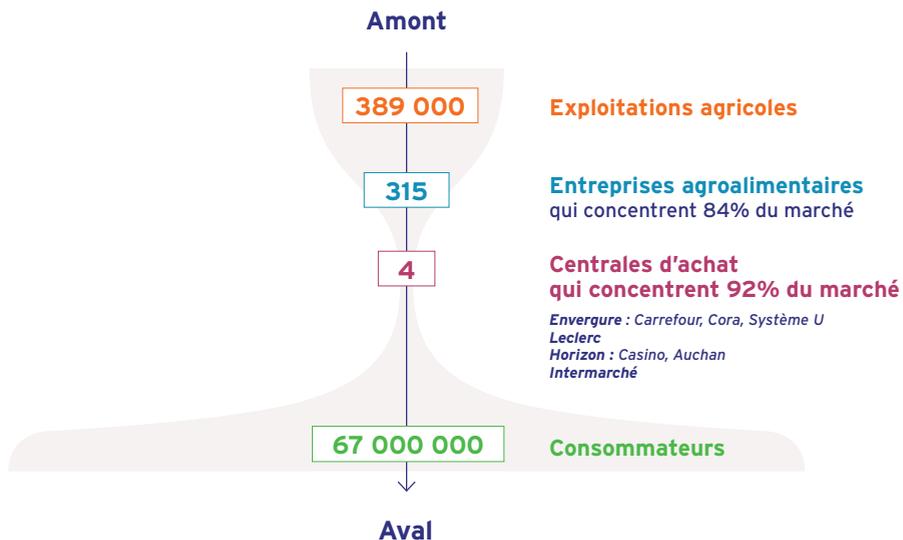
Le prix qui est payé à chaque agriculteur pour un produit est fixé par le « marché », c'est-à-dire un équilibre entre l'offre et la demande pour un type de produit à un moment donné et sur un circuit de distribution. Le marché est influencé par les rapports de force entre les différents acteurs du système alimentaire.

Ainsi, dans la vente à la ferme, l'agriculteur fixe son prix en fonction de ses coûts de production, de ce que les consommateurs locaux sont prêts à payer et de la concurrence. Le montant versé par le consommateur lui revient entièrement.

Dans un magasin de producteurs, le système est similaire mais une partie du montant payé par le consommateur sert à payer les frais du local, les éventuels salariés, le chauffage, l'achat de matériel...

Dans un supermarché, un produit, par exemple des pommes, pourra avoir été acheté directement à un agriculteur local mais la plupart des distributeurs achètent leurs produits via les centrales d'achat à des marques, fabricants ou grossistes, qui parfois achètent eux-même à un autre intermédiaire. Souvent des contrats fixent les prix, la qualité et les volumes à l'avance. Ainsi, en fonction de la saison et des niveaux de production en France et dans d'autres pays, le prix du kilo d'aubergines peut passer du simple au double. Le prix du blé, lui est beaucoup plus dépendant des marchés mondiaux.

On parle habituellement de « répartition de la valeur tout au long de la chaîne », pour questionner le nombre d'intermédiaires et la répartition du prix du produit entre eux: qui prélève le plus de valeur ajoutée ? (voir schéma de l'euro alimentaire p.10)



Concentration économique dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la distribution en France.

Source : Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA, d'après Agreste* (2021)24 et Autorité de la Concurrence* (2020)

Que ne dit pas le prix d'un produit : la notion de coûts cachés

Le prix d'un produit ne dit pas tout, il y a des absents ! En effet, une partie du coût de notre alimentation n'est pas payée par le consommateur à travers le prix mais par le citoyen à travers impôts, cotisations ou taxes. Ce sont par exemple les aides à l'agriculture, la dépollution de l'eau, les coûts de santé liés à la mauvaise nutrition, comme le diabète et les maladies cardio-vasculaires, les coûts environnementaux. Or ce sont souvent sur les produits à bas prix qu'ils sont le plus élevés ! En effet, il faudrait renommer ces produits « des produits à bas prix et à hauts coûts » !

D'où viennent les revenus agricoles ?

Salaire et prélèvement privé : des réalités différentes

« Une exploitation, une ferme, c'est une entreprise dotée de moyens de production (foncier, équipements, cheptel...) que le paysan doit financer avec des fonds propres ou empruntés à la banque. Pour produire, il "dépense" des intrants (engrais, aliments, énergie...) des services qu'il faut payer à des fournisseurs et autres frais (personnel, taxes et fermages...), ainsi que l'amortissement des équipements, etc. Ces charges déduites du montant des produits vendus et des aides publiques perçues donnent un solde qui est le résultat économique.

Celui-ci a trois fonctions :

- assurer les prélèvements privés du paysan, son revenu pour vivre ;
- rembourser l'argent emprunté et capitalisé notamment dans le foncier et le cheptel (qui sont des biens qui ne se déprécient pas) ;
- et, le cas échéant, autofinancer la croissance de l'activité (cheptel et équipement).

Ces trois fonctions sont souvent concurrentes et en tension. À défaut d'être satisfaites, la viabilité économique de la ferme est en péril, ou c'est l'agriculteur qui trinque. Ce résultat économique est variable selon chaque exploitation et indépendant au marché et les aléas climatiques. Tous les paysans sont confrontés à cette réalité. Mais leur situation diffère nettement selon leur production, la taille de leur exploitation, et aussi selon le système de production qu'ils adoptent et le mode de commercialisation qu'ils choisissent. En outre, avec les différences de systèmes de production et de taille de fermes, une moyenne ne veut plus dire grand-chose. »⁵

> Voir en annexe « Zoom sur les modèles économes et autonomes ».

Le capital au détriment du revenu direct

Quand un agriculteur vend ses produits, est-ce que cela rémunère son temps de travail ? Des tracteurs et des machines ? Des engrais ? En réalité, cela dépend du type de filière et surtout des choix de productions qui ont été faits par l'agriculteur. Prenons un élevage industriel : il faut payer les bâtiments, les chauffer, les éclairer, payer les machines, les aliments importés, etc. Des vaches au pré demanderont beaucoup moins d'investissements !

> Voir en annexe

« Que cache le prix d'une bouteille de lait ? »

Le poids des aides publiques

En moyenne, les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) équivalent à 100% du résultat courant, pour les exploitations qui en bénéficient. Un maraîcher diversifié ne reçoit bien souvent pas d'aide de la PAC et vit essentiellement de ses prix de vente, ce qui n'est pas vrai pour un éleveur ou un céréalier.

5. Ce paragraphe est extrait de : Revenu du paysan : de quoi parle-t-on ?, Paul Bonhommeau, Denis Gaboriau et Gustave Delaire, L'autodiagnostic Accessible, Réseau Civam, 2020.



Revenus directs, socialisés et capitalisés

Bonne nouvelle, notre revenu n'est pas que l'argent qui arrive sur notre compte en banque à la fin du mois. Il est important selon nous de distinguer :

- **le revenu direct**, celui qu'on touche et que l'on peut dépenser directement. Pour un salarié, c'est son salaire, pour un indépendant, ses prélèvements privés ;
- **le revenu socialisé**, celui qu'on met dans le pot commun. Avec une partie de notre revenu, nous cotisons tous, pour couvrir nos risques collectivement. C'est une forme de revenu différé : en effet nous en profiterons à la retraite, en congé parental ou si nous tombons malade, au chômage... Pour le salarié c'est la différence entre le revenu brut et net ;
- **le revenu capitalisé**, c'est celui que l'on immobilise dans l'outil de production. C'est le cas pour les agriculteurs : une part de l'activité économique est mise dans l'achat de foncier, de bâtiments, de machines... C'est leur revente qui va « libérer » ce revenu et constituer une partie de la retraite des agriculteurs.

Le taux de capitalisation en agriculture est très élevé, et pose des difficultés de transmission: difficile pour la jeune génération de racheter les fermes des agriculteurs qui partent à la retraite. C'est pour cela qu'on dit que les agriculteurs « vivent pauvres et meurent riches ! ». Lorsqu'on a beaucoup investi, il serait aussi plus difficile de changer de modèle, car les gros investissements obligent souvent à se spécialiser.



Appréhender la précarité des agriculteurs

D'après l'Insee, « *les ménages agricoles sont davantage exposés à la pauvreté monétaire* ». 18 % d'entre-eux vivent sous le seuil de pauvreté (13 000 euros par an pour une personne seule en 2018), notamment en élevage, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. « *La pauvreté y est de surcroît plus intense : le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 9400 euros par an, soit 1 300 euros de moins qu'au sein des ménages pauvres ayant des revenus d'activité* » note l'Insee.

Cette pauvreté, qui s'aggrave depuis les années 2000, est liée à la faiblesse de leurs revenus à cause d'un endettement important des fermes et de prix non rémunérateurs, qui de plus sont fluctuants. La faiblesse du montant des retraites agricoles est telle que ceux qui n'ont pas de capital à la fin de leur carrière peuvent basculer dans la pauvreté.

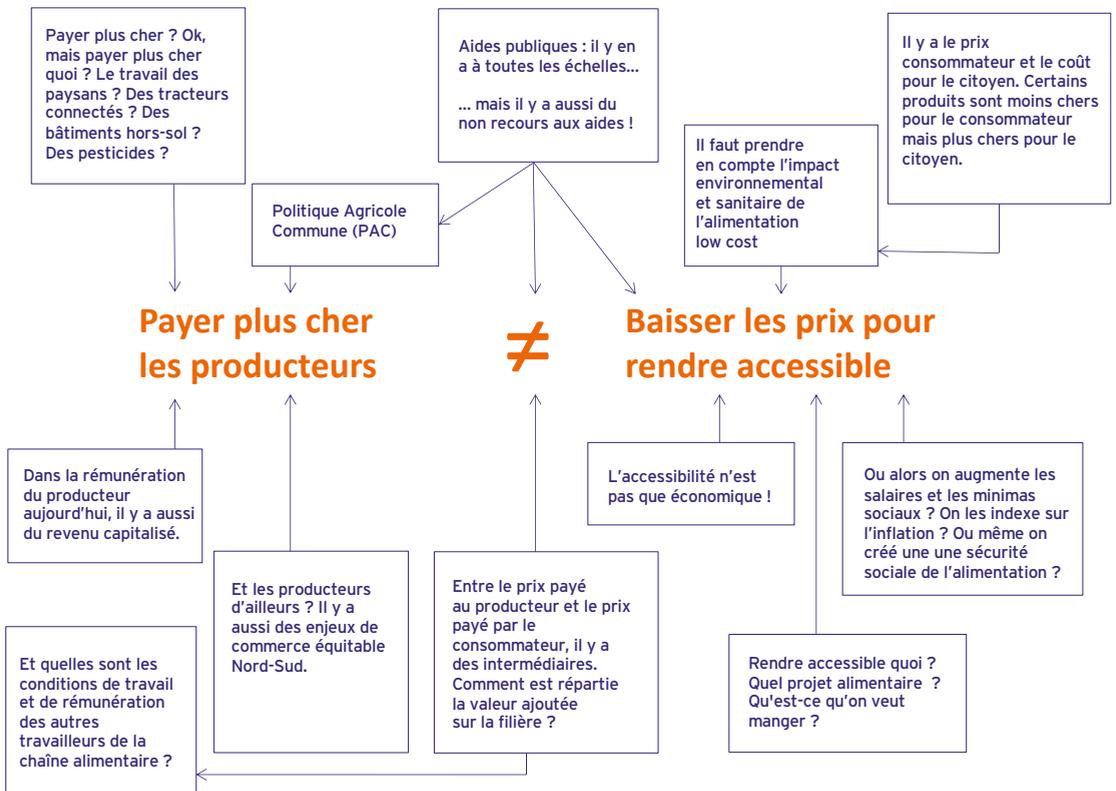
REPOSER L'ÉQUATION : OÙ VA L'ARGENT PUBLIC ?



Dans ce chapitre, on apprend que l'État est bien présent derrière le marché et on démontre que l'aide alimentaire n'est pas gratuite.

Si les producteurs peinent à vivre de leur travail et que les citoyens ont du mal à se nourrir correctement ou même suffisamment, une grande partie des politiques publiques ont eu et ont encore pour rôle d'assurer la disponibilité de denrées alimentaires aux populations.

En France, le soutien à l'alimentation et à l'agriculture se chiffre en milliards d'euros, en majorité sous forme de subventions et d'exonérations pour les agriculteurs et l'industrie agroalimentaire.



Reposer l'équation : exercice de réflexion collective réalisé en équipe Civam.
 Méthodologie d'animation : posez l'équation insoluble en rouge et proposez au groupe d'ajouter le maximum d'éléments dans cette équation (le groupe peut la reformuler complètement)

De l'État grenier au système alimentaire mondialisé

« Les premiers États étaient des greniers, autrement dit des systèmes de stockage surveillés à partir desquels on organisait collecte et redistribution de la production d'un territoire (...) garantir l'approvisionnement est une manière d'assurer la paix sociale : on craint les disettes car on craint les révoltes », note Agnès Terrieux, géographe à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole. Les États contrôlent les terres et leurs usages, orientent les méthodes de production et les types de cultures, réglementent le transport, le prix et l'accès aux denrées alimentaires... Au XXème siècle, l'État multiplie les réglementations et les contrôles sur la qualité sanitaire des produits et l'environnement. Face à une population de plus en plus urbaine et des produits de plus en plus transformés, il assure la santé des consommateurs. Au XXIème siècle, il agit de plus en plus directement sur l'assiette des citoyens par la multiplication des recommandations alimentaires.

Les leviers d'intervention des pouvoirs publics (Union européenne, État et collectivités) sont en réalité nombreux et dépassent la seule subvention (notamment les emblématiques aides à l'hectare de la PAC) : accords de libre échange et taxes aux frontières, normes de production, contrôle sanitaire, répression des fraudes commerciales, fiscalité agricole et du travail, gestion du foncier, programmes d'enseignement agricole, financement de la recherche, aides à l'installation, projets de territoires... Ainsi, au-delà des mécanismes du marché, la puissance publique a un rôle prépondérant sur les choix de production (ce qu'on produit, comment on le produit, comment on le vend) et in fine sur la qualité et le prix de notre alimentation.

Les financements publics liés à l'agriculture et l'alimentation

Il n'existe pas de recensement de l'ensemble des financements publics liés à l'agriculture et à l'alimentation mais l'agrégation de quelques postes de dépenses montre que l'on atteint plusieurs milliards d'euros par an : l'essentiel des subventions issues du ministère de l'Agriculture et de la Politique Agricole Commune (PAC), le fonctionnement des institutions agricoles (chambres d'agriculture, instituts de recherche...), les subventions et actions des communes, départements ou régions...

Il faut aussi y intégrer les fonds consacrés à l'aide alimentaire par l'État mais aussi par les Régions, Départements, collectivités locales, communes ainsi que les programmes nationaux autour de l'alimentation, ou encore le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments...

Enfin des externalités coûteuses sont liées au système agro-alimentaire comme la gestion des déchets ou de la pollution des eaux, les dépenses de santé liées à la malbouffe, le coût de la perte de la biodiversité ou des émissions de gaz à effet de serre.



QUELQUES ORDRES DE GRANDEURS...

Liste non-exhaustive

DÉPENSES POUR LE SECTEUR AGRICOLE EN 2022 EN FRANCE (EN €/AN)

PAC pour la France	10 milliards
Ministère de l'Agriculture	5,4 milliards
Allègement de charges sociales et fiscales en agriculture	5,6 milliards
Aides spécifiques des Régions pour l'installation	20 millions

DÉPENSES POUR L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE (EN €/AN)

Programme de soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA)	92 millions
Réduction fiscales pour les dons alimentaires	400 millions
Dépenses des collectivités pour l'aide alimentaire	230 millions

EXEMPLES DE DÉPENSES INDIRECTES OU EXTERNALITÉS (EN €/AN)

Coût social de la surcharge pondérale*	20 milliards
Pollutions agricoles de l'eau	1,1 milliard

*en 2012 selon la Direction générale du Trésor



Le prix du pain

Depuis que le pain est devenu la base de l'alimentation paysanne, en France, l'État a imposé des règles. Dès le XIIIe siècle, le pouvoir fixe des prix pour différentes qualités officielles de pains et met en place des procédures de contrôle. La législation se durcit au fil des ans et évolue mais le prix du pain reste fixé par les autorités royales jusqu'à l'Assemblée constituante en 1791, qui proscrit les corporations de métiers dont les boulangers. Napoléon Bonaparte, dès 1813, rétablit le corporatisme et le prix du pain est fixé en fonction de celui de la farine. Lors des XIXe et XXe siècles, les maires puis les préfets ont le pouvoir d'intervenir sur le prix du pain ordinaire et ce n'est que 1978 que le prix du

pain est « libéré ». Aujourd'hui, le prix du pain est fixé par chaque vendeur en fonction de ses coûts de production et marges et varie en fonction de la qualité des matières premières, de la rémunération des intermédiaires et des agriculteurs. Une étude de FranceAgriMer réalisée en 2018, notait que le prix d'une baguette, de 80 à 92 centimes en moyenne, était constitué de 50 à 57 centimes pour la main-d'œuvre, de 15 à 20 centimes pour les matières premières dont la moitié pour la farine, de 10 centimes pour les frais fixes et de 5 centimes pour la TVA. La marge du boulanger était évaluée entre 8 et 20 centimes par baguette.

L'État doit-il nourrir les pauvres ?

L'aide alimentaire, indissociable de la volonté de l'État d'assurer la paix sociale est sous sa forme actuelle assez récente, même s'il a toujours existé des solidarités traditionnelles. Au XVI^e siècle les œuvres fondatrices des économistes posent régulièrement la question: «*Faut-il nourrir les pauvres* », note l'économiste Alain Clément.

La forte progression du nombre de pauvres en Europe conduit les mercantilistes à proposer une distinction entre « bons et mauvais pauvres », ces derniers devant se prendre en charge individuellement ou être astreints à le faire dans le cadre de maisons de travail. Au XVIII^e siècle, la distribution de nourriture, à domicile, se développe, de même que des ateliers de charité pour « *donner un travail et un salaire aux pauvres* ». En France, on compte 13 000 bureaux de bienfaisance en 1871, qui assurent des distributions de repas. Au XIX^e siècle, si l'idéologie du travail obligatoire comme forme de secours est abandonnée, on considère encore que « *le pauvre existe du fait de sa propre responsabilité* » mais aussi que « *son attitude est confortée par un soutien trop généreux* ». Le désengagement progressif de l'État voit « *l'éclosion de nombreuses institutions privées charitables, caractérisées par leur diversité doctrinale ou religieuse* » : Société de Saint-Vincent-de-Paul, Société philanthropique, Armée du Salut...

La III^e République invente alors après 1870 une politique d'assurance sociale et de solidarité, traduisant le fait que le pauvre n'est plus jugé totalement responsable de sa situation. On assiste progressivement à une quasi-disparition de l'assistance en général et de l'aide alimentaire en particulier avec le développement des systèmes de solidarité au cours du XX^e siècle et notamment avec l'application du programme du Conseil national de la Résistance en 1944. Ce n'est qu'au tournant des

années 1970 que l'aide alimentaire va se développer à nouveau en témoigne la création des Banques alimentaires et des Restos du Cœur en 1984 et 1985. Pensée comme une réponse à l'urgence, l'aide alimentaire s'est aujourd'hui ancrée dans le pays et représente une filière à part entière d'accès à l'alimentation pour un nombre croissant de personnes.

L'illusion de la gratuité de l'aide alimentaire

Le don. Voilà un mot au cœur du système d'aide alimentaire. Ramasses, collectes solidaires, dons d'invendus, bénévolat : à première vue, l'aide alimentaire repose sur un système fonctionnant majoritairement sur le don. Néanmoins, il serait faux de penser que l'aide alimentaire ne coûte rien à la puissance publique. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans un rapport de 2019, et le Conseil national de l'alimentation (CNA), dans un avis de 2022, ont compilé et présenté les chiffres connus du soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire.

Du PEAD au FSE+ : le soutien financier européen.

La Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre dès 1962 permet très rapidement d'augmenter la productivité et la production, et contraint les décideurs européens à adopter dans les années 1980 des politiques de régulation de la surproduction. Pour assurer des prix minimaux, la communauté européenne garantit le rachat des excédents de production, c'est la politique dite d'intervention. En 1987, la France demande, à l'initiative de Coluche et Jacques Delors, et obtient, le droit pour les États de réorienter une partie de ces stocks d'intervention vers l'aide alimentaire : c'est le début du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). Les stocks de matières brutes sont échangés, au

moyen d'appels d'offres gérés par FranceAgriMer, contre des denrées alimentaires qui sont ensuite redistribuées vers des associations caritatives agréées. Ainsi, la politique européenne d'aide alimentaire constitue dès sa création une des variables d'ajustement de la production, ou plutôt de la surproduction agricole (Dubois de Labarre et Crenn, 2019). La baisse des stocks d'intervention conduit peu à peu la communauté européenne à remplacer les denrées troquées dans les appels d'offres par des enveloppes budgétaires. Elle perd sa raison d'être adossée à la PAC, et intègre en 2013 le Fonds Social Européen et devient le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD).

Depuis octobre 2022, le FEAD est intégré au Fonds social européen plus (FSE+) au travers du programme de Soutien Européen à l'Aide Alimentaire (SEAA). Pour la programmation 2022 - 2027, son budget pour la France est de 647 millions d'euros, dont 65 millions de contribution nationale. Au niveau national, ce programme européen est piloté par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les appels d'offres sont gérés par l'établissement public FranceAgriMer, et les denrées sont attribuées aux quatre réseaux agréés que sont le Secours Populaire français, la Fédération française des Banques alimentaires, les Restos du Coeur et la Croix-Rouge française. Avec 27 références et 17 000 livraisons sur 359 sites par an, l'IGAS estime que le FEAD représente le quart des denrées distribuées en France dans le cadre de l'aide alimentaire. Présenté sous forme d'appel d'offre qui privilégie la quantité à la qualité, le FEAD favorise surtout quelques grandes entreprises de l'agroalimentaire, seules capables de répondre à ce type de marchés.

La loi Garot : le coût aveugle d'une politique de défiscalisation d'invendus.

Une part conséquente (environ 60% selon l'IGAS) des denrées distribuées par l'aide alimentaire provient de dons en nature de la grande distribution. Ils sont largement encouragés par la loi votée en 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot. Celle-ci interdit aux distributeurs alimentaires de rendre impropre à la consommation des invendus encore consommables et introduit une hiérarchie des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire : prévention du gaspillage, utilisation des invendus pour l'alimentation humaine par le don ou la transformation, utilisation pour l'alimentation animale et enfin valorisation énergétique (méthanisation) ou en compost. Surtout, cette loi oblige les magasins alimentaires de plus de 400 m² à proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus encore consommables.

Ces dons, à la faveur de la loi Aillagon de 2003 sur le mécénat, ouvrent le droit à des réductions fiscales, estimées pour 2021 par le Conseil national de l'alimentation à environ 400 millions d'euros pour les particuliers et entreprises. C'est le principal vecteur de soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire. Un rapport de la Cour des comptes de 2018 pointe l'absence de contrôle et d'évaluation des dépenses fiscales liées au mécénat: « le suivi assuré par l'État se révèle presque inexistant ». En la matière l'IGAS qualifie l'État de « payeur aveugle ».

Les collectivités mettent aussi la main au portefeuille.

Les collectivités territoriales s'investissent également dans la lutte contre la précarité alimentaire, en particulier via les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS). Leur investissement prend des formes variées : distribution directe de colis, gestion d'épiceries sociales ou de restaurants solidaires, distribution de bons alimentaires ou de subventions aux associations d'aide alimentaire. L'IGAS et le CNA estiment l'apport financier des collectivités territoriales, difficile à évaluer et inégal selon les territoires, à environ 230 millions d'euros par an.

FAAD, PNA, CNES : divers dispositifs de l'État pour lutter contre la précarité alimentaire.

En plus du cofinancement du FSE+ et d'une politique fiscale avantageuse, l'État propose d'autres crédits finançant l'aide alimentaire, comme le Crédit national des épiceries sociales (CNES) qui permet aux épiceries sociales d'acheter des denrées, avec par exemple 9 millions d'euros en 2021.

Depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, le soutien public à l'aide alimentaire et à la lutte contre la précarité alimentaire s'est accru. Par exemple, la loi de finances rectificative de 2022 a débloqué 55 millions d'euros pour les associations d'aide alimentaire. En novembre 2022, le gouvernement a également débloqué 10 millions d'euros destinés à l'aide alimentaire étudiante. Plus récemment, a été annoncée la création du programme « Mieux manger pour tous » dédié à l'aide alimentaire et doté pour 2023 de 60 millions d'euros. Néanmoins, la plupart de ces fonds ne sont pas ou peu pérennes.

Des financements visant d'autres politiques publiques peuvent également contribuer à financer plus ou moins directement la lutte contre la précarité alimentaire, plus large que l'aide alimentaire stricto sensu. Ainsi, des crédits du Programme national de l'alimentation (PNA), du Programme national nutrition santé (PNNS) ou de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté peuvent être mobilisés dans le cadre d'actions de lutte contre la précarité alimentaire.



Les bénévoles : un don de temps.

Le système d'aide alimentaire repose très largement sur la mobilisation de milliers de bénévoles qui interviennent sur toutes les étapes de la gestion de l'aide alimentaire (accueil et orientation, distribution, gestion des entrepôts...). Un rapport d'information du Sénat estimait leur nombre à au moins 200 000 personnes et la **valorisation financière de ce bénévolat à 500 millions d'euros**. Ce recours massif et indispensable aux bénévoles peut témoigner d'un sous-investissement des pouvoirs publics dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire. Par ailleurs, les associations d'aide alimentaire s'inquiètent de la baisse du bénévolat, qui repose principalement sur des personnes retraitées.



CHAPITRE 2

DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR TOUS !

« Moi ça ne fait que deux ans, mais mes collègues ça fait cinq ans sans salaire, enfin là un tout petit salaire depuis deux ans, et on voit bien que toutes nos charges augmentent. On a une éthique très très forte, on essaie d'être des maraîchers sur sol vivant, ça implique beaucoup de travail supplémentaire et de réussite aléatoire, du coup nos prix, derrière, il faut que ça suive. On se compare à des gens qui n'ont pas du tout le même système que nous alors c'est compliqué de s'aligner sur des prix. Donc c'était une valeur forte de l'accessibilité, puis ça a un petit peu changé. On va essayer de se faire des salaires et après on verra. On ne veut pas arriver à 4000€ par mois mais quand on sera arrivés à ce point de respect de nous-mêmes... »

Un maraîcher

« Le constat de l'équation insoluble, on le partage tout le temps. Au niveau des prix, il y a trois possibilités. La première option c'est de réussir à relier les deux bouts en sensibilisant le consommateur sur le fait de mettre un plus gros budget sur l'alimentation et de peut-être faire baisser d'autres postes de dépenses pour augmenter le poste alimentaire. Mais on sait que ce n'est pas toujours possible parce que l'alimentation est souvent la variable d'ajustement et que du coup tout le reste c'est déjà serré serré serré. La deuxième option c'est de subventionner la production pour qu'elle soit moins chère donc là, toujours dans le but de permettre aux producteurs d'avoir la juste rémunération. Est-ce que c'est réorienter des aides publiques ? Est-ce que c'est réorienter des aides de la PAC ? La troisième option c'est de subventionner le consommateur, pour que lui il ait un plus grand pouvoir d'achat et qu'il puisse acheter des choses plus chères ou avoir un tiers financement sur ce qu'il achète. »

Chargée de mission "Accès à l'alimentation" au réseau des AMAP d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Point méthodologique

Cette partie rend compte d'une enquête réalisée dans le cadre du projet Territoires à Vivres de janvier à juin 2022.



Par qui ?

Réseau CIVAM
Léa Pettgen, stagiaire ISARA
Encadrée par Agnès Terrieux,
ENSFEA LISST DR



Où ?

Sur les quatre territoires du projet,
et quelques initiatives extérieures



LES HYPOTHÈSES DE DÉPART

1. Les acteurs de l'aide alimentaire qui viennent de la gratuité vont rencontrer des difficultés spécifiques à s'approvisionner dans des « circuits marchands ».

2. Il y a rarement de méthode définie ni d'objectivation et ni de négociation des prix, que ce soit côté porteurs d'initiatives ou côté agriculteurs y compris en circuits courts.

3. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente consentis est souvent compensée par des formes de solidarités bricolées et peu pérennes.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Six producteurs issus de différentes fermes ont été interrogés :

La Ferme de Matthias Urban, la Ferme Urbaine Collective de la Condamine et la Chèvrerie de la Joanna sont des exploitations de petite taille, qui fonctionnent avec environ 4 ou 5 Équivalents Temps Plein la majorité de l'année.

La ferme de Saint-Just est plus grande et produit des volumes plus importants. Tous pratiquent une agriculture soit bio, soit paysanne, soit les deux.

ETS Faget et Le Moulin de la Ribière sont deux activités de transformation, respectivement de viande bovine et de blé en farine.

LES INITIATIVES À LA LOUPE

Lyon

Les Escales solidaires, Epicentre

Marseille

La Drogheria, Vivres Solidaires

Montpellier

L'Esperluette, La Cagette, La 5e Saison, GIEE Maraîcher Pays de l'Or

Toulouse

Gesmp, Cocagne Alimen'Terre, Resto'Bio

Pour lire le rapport de l'étude, rendez-vous sur la page dédiée du site de Territoires à Vivres :
<https://www.territoires-a-vivres.xyz/?modeleagri3>

APPROVISIONNEMENT : SORTIR DU DON



Dans ce chapitre on comprend pourquoi certains ne veulent plus distribuer les invendus des supermarchés

Quatre raisons de sortir du don

A première vue cela pourrait paraître irrationnel. Pourquoi des structures de solidarité alimentaire, ayant la plupart du temps des moyens budgétaires très limités, souhaitent sortir d'un approvisionnement plutôt bien organisé et (presque) gratuit ? Pourquoi souhaitent-elles acheter leurs denrées quand elles peuvent en obtenir gratuitement via l'aide alimentaire ?

« On veut choisir les produits » : voilà la motivation de fond des initiatives qui souhaitent sortir d'un système d'approvisionnement entièrement basé sur le don. Car choisir ce qu'elles se procurent, c'est reprendre en main ce qu'elles distribuent. Et cela change beaucoup de choses.

↳ Sortir du don permet de diversifier l'offre de produits proposée.

« Cette filière d'approvisionnement [les dons de la banque alimentaire] n'est pas suffisante. Elle est essentielle car elle nous permet de maintenir notre action, mais on voit bien qu'au bout de trois mois de distribution de la même boîte de ratatouille on aimerait bien proposer autre chose. Il y a plein de produits manquants, on aimerait bien diversifier l'alimentation des familles qu'on accompagne », selon l'association Vivres solidaires à Marseille.

Élargir l'offre de produits proposés est un élément important pour permettre une alimentation davantage choisie, critère essentiel du droit à l'alimentation. Par ailleurs, une évaluation de l'application de la loi Garot souligne que *« la diversité limitée des types de produits ramassés ne répond pas totalement aux besoins nutritionnels des bénéficiaires ».*

Plus précisément, *« les Banques Alimentaires récupèrent une part importante de produits gras, sucrés et salés et manquent relativement de fruits et légumes et de protéines animales (viande, poisson et œuf). Les associations indiquent par ailleurs récupérer assez peu de produits frais, et plutôt des produits secs et en conserve. »*

↳ Sortir du don permet de proposer une offre alimentaire de meilleure qualité.

« On a la banque alimentaire qui est notre principal fournisseur en termes de quantité, mais on va se retrouver sur des produits qui sont de moins bonne qualité », note l'épicerie sociale et solidaire Epicentre à Lyon.

Dépendantes majoritairement des invendus de la grande distribution et des achats de masse issus du FSE+ (anciennement FEAD), les grands réseaux d'aide alimentaire ne peuvent proposer suffisamment de produits de qualité. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la lutte contre la précarité alimentaire souligne ainsi que *« l'imprévisibilité des dons rend difficilement atteignable l'équilibre nutritionnel des denrées distribuées. Même s'agissant des produits du FEAD, si l'équilibre entre grandes catégories de nutriments est satisfaisant, les protéines animales sont surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres. À l'inverse, les fibres et certains acides gras essentiels, vitamines et minéraux sont en quantité insuffisante [...] Quant à la qualité gustative, celle des produits du FEAD est contestée malgré les tests gustatifs mis en place par FranceAgriMer. »*



↳ Sortir du don permet d'attirer de nouveaux publics.

« On a besoin d'accueillir au sein de nos associations une autre clientèle ou des adhérents solidaires, c'est-à-dire des personnes qui adhèrent à l'association, qui ont des moyens et qui pourraient bénéficier de produits du producteur au prix du marché », explique le Groupement des épiceries sociales et solidaires de Midi-Pyrénées (GESMIP), Launaget (31).

Les initiatives qui souhaitent développer des lieux en mixité de public, c'est-à-dire accueillant des personnes précaires et non précaires se doivent de proposer des produits de qualité. En effet, les publics non concernés par la précarité ne sont pas financièrement captifs de l'initiative, leur porte-monnaie leur permettant d'aller faire leurs courses ailleurs. Dès lors, proposer des produits de qualité est une condition pour les attirer. Développer des lieux conviviaux ouverts à tous et pas seulement réservés aux plus pauvres est un élément fort en faveur d'un accès digne et non stigmatisant à l'alimentation.

↳ Sortir du don permet de défendre des systèmes alimentaires durables.

Sortir d'un système de dons dont les denrées sont majoritairement issues de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire pour s'approvisionner auprès de paysans insérés dans des systèmes de production durables, c'est faire un choix engagé en faveur de la dignité et de la transition du système alimentaire.

Gagner la bataille contre le gaspillage alimentaire : une menace pour l'aide alimentaire ?

Meilleure gestion des stocks, produits à date courte bradés, nouveaux acteurs économiques sur le marché du gaspillage alimentaire comme les start up Phénix ou Too Good To Go... Des progrès sont faits par la grande distribution contre le gaspillage alimentaire. Pourtant, ce qui semble être une bonne nouvelle se traduit par des difficultés pour l'approvisionnement de l'aide alimentaire. « Depuis la loi Garot, nous avons vu le nombre de grandes surfaces donatrices augmenter mais le volume collecté, lui, a diminué de près de 40 % » explique ainsi Christian Causse, directeur événements, achats et logistique au Secours Populaire, au journal La Croix en mars 2022. Le gisement d'invendus se tarissant, la quantité et la qualité des dons en nature aux associations d'aide alimentaire diminuent.

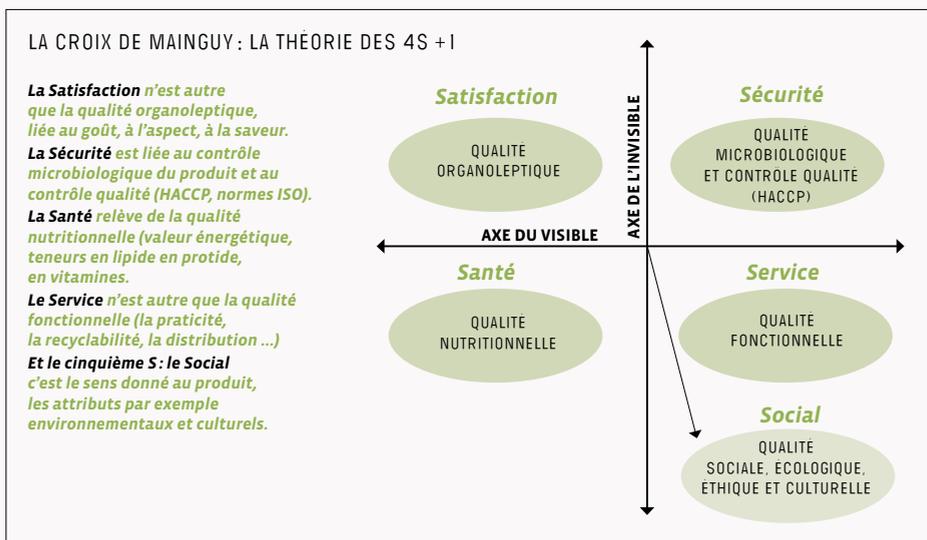
La pratique du stickage qui consiste en l'accélération de la vente des produits à date courte a par exemple des conséquences sur la qualité et la quantité des dons. Cette pratique se matérialise dans les supermarchés par ces bacs et rayons « dates courtes » où se retrouvent à prix réduits des produits approchant de leur date limite de consommation (DLC). Elle s'est fortement développée ces dernières années.

L'exemple du stickage et de la baisse de la quantité et de la qualité des dons aux associations traduit deux choses : d'une part une paupérisation des consommateurs qui cherchent en magasin des prix réduits, d'autre part la non-durabilité d'un système d'aide alimentaire dont les approvisionnements reposent fortement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dont les gisements ont vocation à se tarir.

ALLER VERS UNE DÉFINITION PARTAGÉE DE LA QUALITÉ ?



S'approvisionner avec des produits de qualité est une volonté partagée par toutes les initiatives. Mais qu'est-ce que la qualité ? En alimentation, la qualité est une dimension complexe. La croix de Mainguy (1989) présente quatre composantes de la qualité : **la satisfaction, la sécurité, la santé et le service**. À ces quatre caractéristiques, il est possible d'ajouter un cinquième « S » - celui de « social » - pour désigner le sens donné au produit, sa qualité éthique et culturelle.



▣ Schéma issu de la fiche « qualité » rédigée par Anne-Emmanuelle Fiamor (socio-anthropologie de l'alimentation) et Bernard Mondy (économiste).

Dans la plupart des initiatives interrogées, les bénévoles estiment que les produits de qualité sont des produits locaux issus de l'agriculture biologique. Cependant, au-delà des labels, la qualité est multidimensionnelle et très personnelle. Ainsi, certaines initiatives essaient d'aller plus loin et de construire une définition partagée de la qualité. Par exemple, Epicentre à Lyon travaille à l'élaboration d'une charte partagée en s'intéressant à la taille des fermes ou aux techniques culturales.



VOIR AUSSI › Un outil pour animer un débat autour de la qualité au sein de sa structure : **L'autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation**, téléchargeable gratuitement sur le site de Réseau Civam.

Pour que la mayonnaise prenne ! Les clefs de la durabilité avec les producteurs.

Nous avons interrogé les paysans qui fournissent actuellement les initiatives enquêtées, sur leurs motivations à s'engager dans ces circuits.

« Parce qu'ils sont arrangeants »

Ne pas se montrer trop rigide dans le partenariat mais au contraire flexible et en capacité de s'adapter, voilà une qualité des initiatives de solidarité alimentaire qui plaît aux producteurs. En effet, malgré la réalisation de plans de culture et l'utilisation de divers outils de planification, l'activité agricole demeure imprévisible car particulièrement soumise aux aléas. Réussir à faire preuve d'une certaine souplesse sur les produits, les quantités voire les délais est véritablement un atout. Ainsi, se montrer arrangeant et accepter des produits moins conformes ou hors calibres plus facilement que dans les filières de distribution classique présente un avantage certain pour les producteurs.

« On sait qu'on peut mettre des produits qui ne seraient pas forcément acceptés en magasin, c'est-à-dire des produits un peu biscornus, un peu moins élégants que ce que vous allez trouver en grande surface », rapporte la Ferme de Saint-Just (Haute-Garonne).

« La mayonnaise a vraiment pris parce qu'à un moment, un producteur nous a contactés parce qu'il avait des courgettes qui étaient très belles mais grêlées par le vent, donc il allait les jeter parce qu'il ne pouvait pas les vendre en magasin, et donc nous on lui a pris. C'est ça qui a initié la démarche », explique un chargé de mission à la communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

« Parce que (parfois) c'est pratique à livrer »

« Des fois on se fatigue à livrer pour rien », confie un agriculteur de l'Hérault. Coûteuse et chronophage, la livraison est souvent un maillon fragilisant la chaîne de commercialisation. Alors, quand cette dernière peut être facilitée ou optimisée, c'est un avantage indéniable consolidant le partenariat. C'est ce que nous explique par exemple une chèvrerie qui livre du fromage à une initiative lyonnaise *« Elle était sur notre route de commercialisation, ce qui permettait d'améliorer la rentabilité de notre circuit de livraison ».*

Dans le cadre de TerritoireS à VivreS, les projets portés notamment à Marseille et Lyon ont creusé cette question de la logistique en particulier au travers de projets de mutualisation des approvisionnements.

« Parce qu'on peut planifier et donc s'organiser »

Lorsque une initiative de solidarité alimentaire contacte un producteur, il a sans doute déjà des débouchés. Peut-être aura-t-il envie de lâcher un circuit qui a peu de sens ou se trouve plus distant pour fournir l'initiative. Néanmoins si l'opération ne dure que quelques mois et n'est pas renouvelée, il risque d'avoir perdu un acheteur plus fidèle dans l'intervalle. La visibilité dans le temps sur les achats de denrées est difficile pour les structures soumises à des enveloppes de financement conjoncturelles, mais primordiales pour les partenariats avec les paysans. La visibilité dans le temps est une condition pour planifier et adapter les cultures afin de répondre au mieux aux besoins du public de l'initiative.

« Mais avant tout parce qu'on peut vendre »

Parlons cash. Seul un débouché rémunérateur peut durer dans le temps, aussi convaincu et engagé que soit le producteur partenaire. La principale clef de réussite des partenariats avec les producteurs est liée à la possibilité pour ce dernier de vivre de son travail. Même si cela est difficile pour la plupart des initiatives contraintes par des ressources financières limitées, proposer un prix rémunérateur est donc primordial.



Le trousseau de la durabilité

Si les producteurs sont fiers et motivés à l'idée de participer à des projets de solidarité alimentaire et d'œuvrer pour un autre système alimentaire, cela ne fera pas tout. Pour des projets solides et des partenariats qui durent, il faut satisfaire les intérêts de chaque acteur. Sont réunies dans ce trousseau les principales clefs de durabilité des partenariats avec les producteurs.

 **1** Proposer un débouché rémunérateur.

 **2** Planifier avec les producteurs et construire le partenariat dans le temps.

 **3** Être force d'adaptation, se montrer arrangeant et pouvoir s'adapter en cas d'imprévus.

 **4** Contribuer à faciliter la logistique.

JUSTES OU RÉMUNÉRATEURS : DÉTERMINER DES PRIX AVEC LES PRODUCTEURS



Dans ce chapitre on apprend que... *personne ne sait vraiment fixer un prix !*

La première des clefs de durabilité des partenariats avec les producteurs est la capacité à proposer un débouché rémunérateur. Initiatives comme producteurs, voici quelques éléments à avoir en tête lors de la discussion sur le prix des denrées.

Des producteurs qui (souvent) sont dans le flou

À quel prix proposer ses produits ? Une question pas si simple pour les producteurs qui souvent naviguent à vue sur les prix. Tous les producteurs étudiés disent au premier abord définir leur prix de vente en fonction de leur coût de revient, c'est-à-dire de leurs coûts de production. Néanmoins, ils n'ont en réalité qu'une idée imprécise de ces derniers. En effet, les coûts de production changent régulièrement (selon la météo, selon le prix des intrants...), or il n'est pas toujours possible d'actualiser le calcul. Par ailleurs, l'équation peut être complexifiée lorsque l'exploitation est très diversifiée.

Au quotidien, face à la difficulté d'actualiser régulièrement leurs frais, les paysans expliquent utiliser leur comptabilité comme outil de pilotage en direct et d'ajustement de leurs prix. Par exemple, avec l'inflation, les coûts de production agricole augmentent. Les agriculteurs le ressentent et certains ajustent leurs tarifs à la hausse. « *On calcule de manière très difficile les prix. [...] On a eu la logique de tout augmenter de 10 ou 20% cette année, et après on navigue à vue...* », explique ainsi un maraîcher interrogé.

Afin de mieux connaître leurs coûts de production, les producteurs peuvent bénéficier de l'accompagnement de structures de développement agricole comme celui des Associations de formation collective à la gestion (Afcg). Néanmoins, même si les producteurs ont des outils pour calculer leurs coûts de production, cela ne leur permet pas de décider leurs prix de manière autonome. « *Il y a l'établissement du prix et puis il y a aussi le marché. La construction d'un prix se fait avec nos coûts de production mais aussi avec les réalités du marché* », explique une éleveuse de chèvres.

Cette réalité du marché dépend de plusieurs éléments. Pour connaître « le prix du marché », certains producteurs vont se fonder sur les mercuriales. Les mercuriales sont des tableaux présentant les cours des produits sur un marché. Or, ces mercuriales peuvent être inadaptées à certains systèmes de production. D'une manière assez similaire, certains producteurs vont définir leur prix de vente en fonction des prix pratiqués par les autres. Même si les modèles de production ne sont pas forcément comparables, ils vont se comparer aux prix des autres producteurs, aux prix de leur voisin de marché, aux prix en magasin ou chez le grossiste...

« *C'est un mélange de plein de choses. Moi je regarde beaucoup les prix en magasin, on regarde les mercuriales sur les MIN (marchés d'intérêts nationaux), les prix de gros, semi gros et bio spécialisés, et ma collègue regarde un peu les prix quand elle va à La Cagette. Et là-dedans on essaie de faire notre sauce. C'est pas évident.* »
Un maraîcher près de Montpellier.



Pour proposer des prix acceptés par le marché, les agriculteurs n'ont parfois d'autre choix que de sacrifier leur rémunération. Face à l'inflation, la rémunération peut par exemple être utilisée comme variable d'ajustement. Une éleveuse à la chèvrerie de la Joanna explique : « Pour cette année 2022, on doit faire face à l'inflation alors pour l'instant ça fait deux mois qu'on a joué sur notre rémunération horaire. » Or, pouvoir dégager des conditions de rémunération satisfaisantes est un élément majeur pour permettre de transmettre sa ferme et ainsi pérenniser l'activité agricole sur le territoire : « Pour que la ferme perdure, il faut qu'il y ait un revenu minimum. [...] En termes de rémunération horaire on est entre 3 et 5 euros, et je pense qu'il faudrait être au moins à 8-10 euros de l'heure pour la transmission de l'exploitation. »

Des producteurs sensibles à l'accessibilité de leurs produits... et des initiatives sensibles aux difficultés des paysans.

« On a des clients qui peuvent se le permettre et tous ceux qui n'ont pas le porte-monnaie ne peuvent pas se le permettre ; et ça, nous politiquement, ce n'est pas notre vision », explique un paysan de l'Hérault membre de l'association Les producteurs d'un Monde Nouveau et Solidaire. Beaucoup d'agriculteurs se montrent sensibles à l'accessibilité de leurs produits et prennent en compte leur propre « consentement à payer ». En effet, à quoi bon mettre du cœur à l'ouvrage et réaliser une production de qualité si la majorité ne peut y avoir accès ? De leur côté, un grand nombre d'initiatives essaient d'être doublement solidaires. Solidaires avec leurs membres et usagers en proposant des produits de qualité et accessibles. Mais également avec les paysans en essayant de leur acheter leurs produits au meilleur prix, parfois même sans négocier.



Des initiatives qui (souvent) ne souhaitent pas négocier

« On ne veut pas venir casser les prix, on ne veut pas venir négocier des prix » affirme un salarié d'Epicentre. Un grand nombre d'initiatives d'accès à l'alimentation ne souhaitent pas être dans une relation de négociation des prix avec les producteurs. Qu'elles aient ou non une connaissance aiguisée du monde agricole, elles ont conscience de la précarité des agriculteurs et souhaitent proposer à ces derniers une "juste rémunération". Par ailleurs, beaucoup d'initiatives ne sont pas outillées pour négocier, les bénévoles et salariés en charge des approvisionnements n'étant pas formés à cela. « Ce n'est pas notre métier », résume un salarié d'une initiative à Montpellier. Pour ces initiatives, il s'agira dans certains cas d'accepter le prix proposé par le producteur sans chercher à le négocier. Néanmoins, même non négocié, ce prix ne sera pas obli-

gatoirement un prix rémunérateur. En effet, comme présenté précédemment, le producteur n'est pas toujours en capacité d'avoir une connaissance fine de ses coûts de production. De plus, ce dernier peut de lui-même se plier au prix du marché pour rester dans la course: « Si je vends plus cher, personne ne me l'achète », témoigne ainsi un agriculteur livrant une initiative.

Dans d'autres cas, c'est l'initiative qui propose une grille de tarifs et c'est aux producteurs de s'aligner. Ici pas de négociation pour faire baisser le prix et une certaine transparence appréciée par les producteurs mais une obligation pour ce dernier d'accepter le prix proposé. Autrement dit, c'est à prendre ou à laisser. Or, les prix proposés par les initiatives sont souvent ceux observés par cette dernière auprès d'autres producteurs ou lieux de distribution ou sur les mercuriales qui peuvent être inadaptées aux modèles et réalités de certaines fermes.



À RETENIR

Même non négocié un prix n'est pas forcément rémunérateur...

- > parce que le producteur ne connaît pas forcément ses coûts de production.
 - > parce que les initiatives et les producteurs se fient à des mercuriales ou prix du marché parfois inadaptés à certaines réalités de fermes.
 - > parce que les producteurs se plient au marché. Ils ne sont jamais réellement autonomes dans la fixation de leur prix. Ils peuvent être (ou se sentir) en concurrence entre eux et donc se comparer et réduire d'eux-même leurs prix pour rester « dans les prix du marché ».
 - > parce que les producteurs peuvent amputer leur rémunération pour pratiquer des prix « acceptés » : la rémunération sert de variable d'ajustement.
 - > et avec un « prix rémunérateur », que rémunère-t-on ? Le travail du paysan ? Le capital de sa ferme ? Le fournisseur d'intrants ?
 - >> voir partie « d'où viennent les revenus agricoles ? »
-

LE COLLECTIF ET LA PLANIFICATION COLLECTIVE, UNE PISTE



Seul, on ne va pas bien loin ou on y va mal. Cela est vrai pour les initiatives, mais peut-être plus encore pour les producteurs. Constituer des groupes de producteurs et travailler la planification présente de nombreux atouts. En voici quelques-uns.

Côté producteurs, la planification collective permet de se partager le travail et les productions.

C'est par exemple ce que fait Nicolas, maraîcher dans le Vaucluse avec les autres paysans de son magasin de producteurs. Le rayon légumes devant être approvisionné régulièrement et avec une diversité de produits, les six maraîchers fixent collectivement des plannings de production avec un équilibre à trouver pour se répartir les productions plus ou moins rentables ou « faciles ». *« L'année dernière j'étais planifié sur l'ail par exemple, une culture plutôt facile, et cette année c'est une collègue maraîchère qui le produira. La planification est la clé de voûte de l'approvisionnement du rayon des légumes. L'avantage est qu'on connaît les volumes que l'on va vendre et il n'y pas de pertes ou de gaspillage »*, remarque Nicolas.

L'agriculture n'est pas une activité solitaire. Planifier en collectif est une occasion pour les producteurs de se rassurer et d'échanger sur leur travail, leurs pratiques, leurs difficultés et plus largement de cheminer ensemble et de porter des projets collectifs. Les groupes Civam font ce pari de l'agriculture de groupe et œuvrent à l'accompagnement des collectifs locaux en marche vers une agriculture plus durable et solidaire.

Côté initiatives, la planification collective permet de mieux contractualiser avec les petits producteurs.

La planification collective avec les producteurs peut permettre de mieux répondre aux besoins des initiatives. Regrouper les producteurs est par exemple un levier facilitant pour les initiatives qui ne peuvent - pour leurs approvisionnements - multiplier les relations bilatérales et individuelles avec les producteurs.

La restauration collective trouvera aussi dans la constitution de groupes de producteurs des réponses à ses besoins en termes de quantité, régularité, qualité et diversité d'approvisionnements. Une salariée de Resto Bio témoigne de l'intérêt de pouvoir travailler avec des groupes d'agriculteurs : *« Il y a quelques années, on a fait un appel à projets et on a demandé à la FR CIVAM et au CIVAM Bio d'identifier des producteurs potentiellement intéressés par la restauration collective à proximité. On les a réunis pour échanger, faire tomber des idées reçues sur la restauration collective [...] On a pris leur calendrier de production et on leur a proposé un calendrier d'approvisionnement. On a donné une visibilité à un an à l'avance. [...] À terme c'est ce qu'on espère là pour l'automne 2022, que nous on fasse un lot spécifique dans notre nouveau marché "produits issus du maraîchage bio", qu'ils se positionnent et potentiellement qu'ils soient retenus. »* Le Civam Bio avait par ailleurs pu accompagner le collectif de producteurs dans la fixation de leurs prix.

Dans une perspective de démocratie alimentaire, pourquoi ne pas associer les producteurs mais aussi les mangeurs à la planification ? C'est par exemple l'orientation qu'a choisie le projet Territoires à VivreS de Marseille qui après la réalisation d'une enquête auprès des habitants impliqués dans les épiceries sociales et solidaires sur leurs besoins et envies, envisage de créer des plans de culture mutualisés.

LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES INITIATIVES EN QUESTION



Dans ce chapitre on apprend qu'il n'y a pas de modèle-type ou de recette miracle, mais des arbitrages permanents

Rédaction Marie Walser
(Chaire UNESCO Alimentations du monde)

Si les initiatives sont sensibles aux difficultés des producteurs et cherchent à limiter la négociation des prix des produits, leur principal objectif reste de favoriser l'accès digne à une alimentation de qualité à des publics qui connaissent, eux aussi, des difficultés, notamment économiques. Alors que ces initiatives disposent bien souvent de moyens très limités, la pérennité de leurs modèles socio-économiques est un enjeu de premier plan qu'elles pourraient formuler ainsi : « comment parvenir à un équilibre économique sans renoncer mon projet socio-politique ? »

L'étude menée en 2022 par la Fondation Daniel & Nina Carasso et la Chaire UNESCO Alimentations du monde éclaire cette question en cherchant à caractériser les différentes composantes du modèle socio-économique des initiatives d'accès digne à une alimentation de qualité.

Des modèles socio-économiques structurés à partir de différents leviers

Aussi diverses qu'elles puissent être, les initiatives d'accès digne à une alimentation de qualité rencontrent toutes un certain nombre de tensions entre leur pérennité économique et la réalisation de leur projet politique. Pour sortir de ces lieux de tension, elles font des arbitrages qui, en s'articulant les uns aux autres, finissent par définir leur modèle socio-économique.

Chacun de ces lieux de tension constitue ce qui a été appelé un « levier » dans le cadre de l'étude. Chaque levier offre aux initiatives un choix stratégique pour concilier au mieux, et en fonction des contraintes propres à chaque projet, le respect du projet politique et la pérennité économique de la structure. À partir de l'enquête menée auprès des douze structures, **huit leviers ont été identifiés** :

Leviers	Choix stratégiques afférents
1. Approvisionnements alimentaires	Gamme étendue et diversité de produits vs. gamme limitée, le plus souvent centrée sur des produits frais.
2. Politique tarifaire	Prix unique, proche du prix coûtant ou faiblement margé, vs. prix différenciés, avec une combinaison de prix réduits, coûtants et margés.
3. Activités et services	Diversification pour répondre au projet politique et/ou diversification pour consolider le modèle économique.
4. Richesses humaines	Salariat et/ou bénévolat.
5. Ressources financières et non-matérielles	Diversité des financements externes majoritairement publics vs. hybridation des ressources vs. recherche d'autonomie financière.
6. Statut juridique et fiscalité	Statut juridique unique vs. multi-statuts juridiques.
7. Alliances territoriales et mutualisation	Alliances avec les acteurs publics et/ou alliances et mutualisation entre acteurs de la filière alimentaire.
8. Nouvelles approches de la valeur	Valorisation comptable des économies et des pertes et/ou adoption de démarches économes et/ou valorisation des impacts sociaux et environnementaux.



Gamme limitée



ou



Gamme étendue

Les structures qui privilégient une gamme très étendue et multiplient les sources et la nature de leurs approvisionnements.

Les structures qui se concentrent ou réduisent progressivement leur offre sur quelques produits «phares» peu accessibles aux publics visés.



Un prix unique



ou



Des prix différenciés

Le choix de pratiquer un seul et unique prix, afin de ne pas différencier les publics qui y accèdent.

La pratique de plusieurs prix (de 2 à 3 selon les structures) afin de proposer des tarifs «aidés» à des publics en situation de précarité.

▣ Illustration de 2 des arbitrages auxquels doivent procéder les initiatives

À noter que chaque choix stratégique présente des avantages et des inconvénients. Par exemple, le fait de pratiquer des tarifs différenciés peut constituer un moyen de générer de la mixité sociale et financer des tarifs plus bas pour les personnes en situation de précarité. Pour autant, ces « gains » peuvent être marginaux et ne couvrent pas à eux seuls les « pertes » générées par les tarifs « aidés ». Sans compter que la mise en place d'un tel disposi-

tif génère une importante complexification de la gestion, des questions de gouvernance de ces tarifs aidés (et donc des distinctions entre publics accueillis) et une instabilité dans la prévisibilité des revenus. Chaque initiative doit ainsi arbitrer en fonction des priorités qu'elle se fixe en matière économique, sociale et politique, et des contraintes externes qu'elle subit.

Une diversité de modèles socio-économiques

L'approche « par leviers » des modèles socio-économiques des initiatives de solidarité alimentaire permet de rendre compte de leur complexité : chaque modèle socio-économique est en effet le résultat d'une combinaison spécifique d'arbitrages stratégiques.

Or, ces arbitrages :

- **se font au regard du projet politique** que chaque initiative adosse à l'enjeu d'accès digne à une alimentation de qualité : lutte contre l'isolement social, coopération et émancipation, mixité sociale, jardinage nourricier, etc. ;
- **interagissent entre eux** et sont conditionnés par les contraintes et opportunités propres à chaque structure, qui peuvent être liées au soutien ou non des pouvoirs publics ou de bailleurs privés, à l'appartenance ou non à un réseau, à la localisation géographique, aux possibilités de partenariats avec d'autres structures locales, etc. ;
- **changent et s'ajustent au cours du temps** au sein d'une même initiative de manière itérative, au gré des évolutions du contexte ou de son projet politique.

Pour toutes ces raisons, il est impossible de dégager un modèle socio-économique type, ou même de préconiser un modèle qui serait plus vertueux qu'un autre. Il existe in fine au moins autant de modèles socio-économiques que d'initiatives, et encore, les modèles évoluent au sein des initiatives avec le temps.

Faudrait-il chercher à uniformiser les initiatives d'accès digne à l'alimentation de qualité pour tendre vers un modèle unique, si possible le plus efficient possible du point de vue économique ? L'étude tend à démontrer qu'il n'est pas possible de trouver un modèle unique qui soit efficient à la fois économiquement et dans sa réponse aux enjeux et contexte de chaque territoire. Dès lors, plutôt que de reproduire un modèle unique, il est question de privilégier la formation d'un continuum territorial d'initiatives de natures diverses et complémentaires.

En proposant une approche « par leviers » des modèles socio-économiques, l'ambition n'est pas de fournir des « bonnes recettes » aux initiatives mais bien d'éclairer leurs choix afin que chaque collectif d'acteurs mobilisé autour d'une initiative procède en connaissance de cause aux arbitrages lui permettant de promouvoir un accès digne à une alimentation de qualité.

Reconnaître les effets positifs générés par les initiatives d'accès digne à une alimentation de qualité

Les initiatives sont souvent questionnées sur leur pérennité économique, ce qui les pousse à justifier l'impact de leurs activités d'un point de vue comptable. Or, si l'approche comptable donne une certaine idée des coûts et des recettes d'une structure, elle ne rend pas compte de la diversité des effets que celle-ci peut générer des points de vue économiques, environnementaux, sociaux ou sociétaux, en plus de rendre accessible l'alimentation.

Parmi ces effets positifs, on peut notamment relever que :

- en adoptant une approche multidimensionnelle de l'alimentation, ces initiatives peuvent favoriser également le goût, le plaisir et la convivialité, préserver la santé des personnes et valoriser leurs cultures alimentaires ;
- en laissant le choix aux personnes aidées et en les impliquant dans leur élaboration, les initiatives génèrent du pouvoir d'agir, des effets de reprise de confiance en soi et des dynamiques de solidarité ;
- en favorisant l'approvisionnement auprès des producteurs locaux et en soutenant la création de solutions logistiques qui font défaut pour acheminer des produits de qualité, elles produisent des effets de développement endogène et « vivable » sur leur territoire.

Chacune à leur façon, ces nouvelles formes d'accès à une alimentation de qualité viennent recomposer nos systèmes alimentaires aux échelles locales : plus solidaires avec les producteurs comme avec les mangeurs et plus démocratiques, elles viennent alimenter le flot des initiatives qui posent, dès aujourd'hui, les bases des systèmes alimentaires durables et justes de demain.



ANNEXE 1

QUE CACHE LE PRIX D'UNE BOUTEILLE DE LAIT ?

(en système conventionnel)

Que produit une vache ?



Du lait !

En 2023, les éleveurs touchent en moyenne **0,45€ / litre de lait**



Pour produire du lait, la vache doit donner naissance à un veau.

Les mâles ne restent pas à la ferme, ils sont vendus pour être engraisés en bâtiment (hors sol).



Après quelques années, la vache part aussi à l'abattoir.

Les carcasses se vendent environ **4,50€/kg.**



Les veaux sont nourris avec de la poudre de lait dans des bâtiments qui doivent être chauffés. La transformation du lait du lait en poudre et le chauffage de l'eau et du bâtiment consomment beaucoup d'énergie, notamment du gaz.



Et pour cela, que mange-t-elle ?



La vache mange des produits de la ferme (*herbe, maïs, céréales*) mais aussi des compléments comme du soja.



Le soja provient en majorité du Brésil où **99%** de la production est **OGM**.

Pour ses cultures, l'agriculteur achète de l'engrais et des pesticides.



350 000 € à 500 000 €

C'est le coût d'une installation pour un éleveur avec une cinquantaine de vaches nécessitant 50 à 60 hectares de terres.

L'agriculteur a besoin d'outils de production : foncier, machines agricoles, bâtiments...



C'est un système :

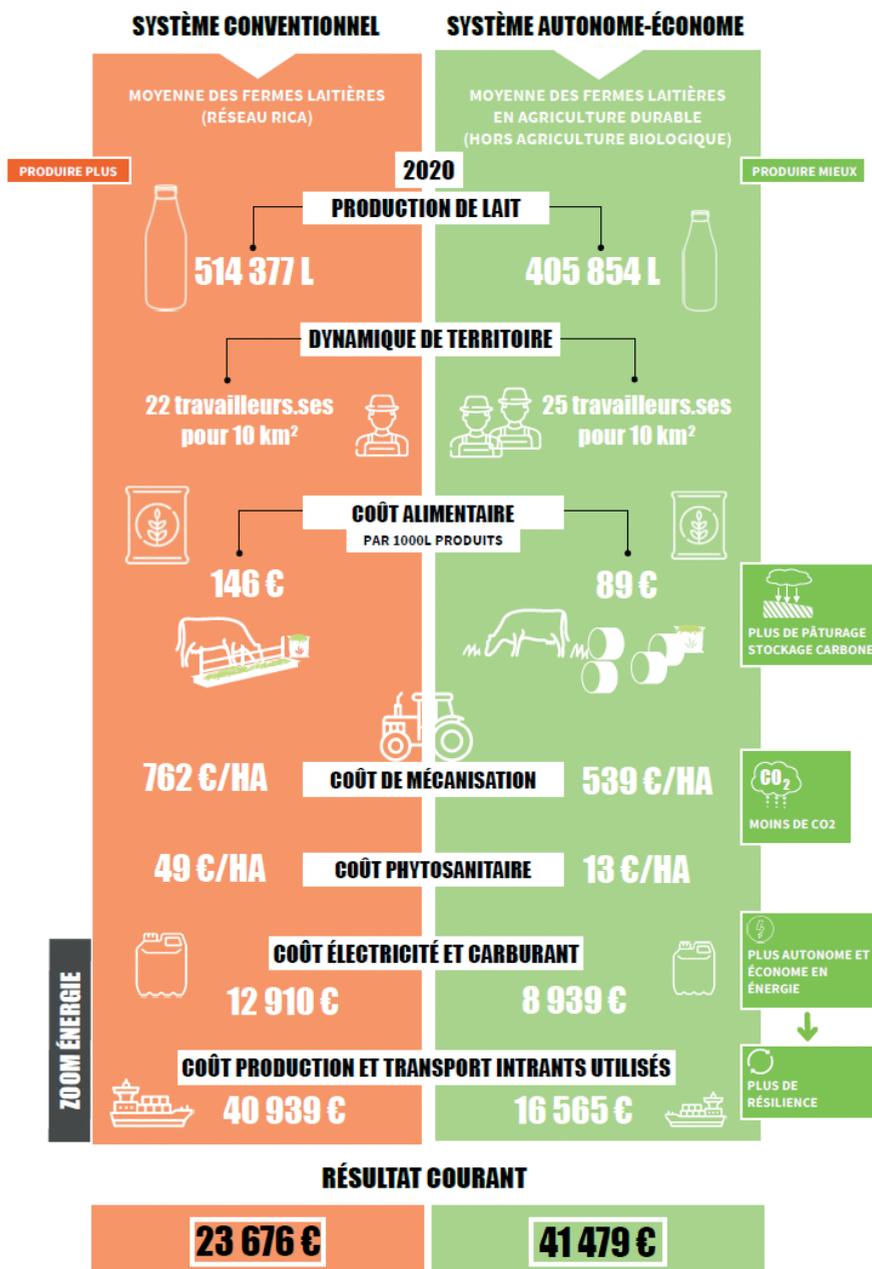
- **coûteux** (l'agriculteur achète beaucoup d'intrants),
- **énergivore** (très dépendant des énergies fossiles),
- **dépendant** (des marchés internationaux)
- **peu rémunérateur** (l'agriculteur ne fixe pas ses prix).

Une piste ? Les systèmes pâturants économes et autonomes...

ANNEXE 2

ZOOM SUR L'AGRICULTURE ÉCONOME ET AUTONOME

ÊTRE RÉSILIENT FACE AUX ALÉAS



Les élevages laitiers en agriculture durable du réseau des Civam sont “caractérisés par un système de production économe et autonome qui repose sur la valorisation de la ressource fourragère par le pâturage”. Ces fermes cherchent à limiter, pour des raisons environnementales, sociales et économiques, le poids de ce qui ne provient pas de la ferme, notamment la nourriture pour les animaux, les engrais et les pesticides.

L’Observatoire technico-économique du Réseau Civam compare chaque année les performances des fermes en agriculture durable avec les exploitations laitières du Réseau d'information comptable agricole du Grand Ouest. L’infographie, qui repose sur les résultats de 2020 montre l’intérêt de ces systèmes avec un résultat courant et donc un revenu plus élevé pour les paysans. Il pose la question du produire plus ou du produire mieux.

Références

Les chiffres de la précarité alimentaire (p.6)

- *Quelles sont les pratiques des CCAS en matière de calcul du reste à vivre ?* UNCCAS, 2011
- *Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux*, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, 2019
- *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires*, ANSES, juillet 2017
- *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*, Insee première n° 1907, 2022
- *Perceptions mondiales de l'inflation*, IPSOS, 2022
- *Baromètre Shopper*, IPSOS, 2022

Les conséquences de la précarité alimentaire (p. 7)

- *Etude Abena 2*, INVS, 2012
- *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, INSERM, 2014
- *Se nourrir lorsqu'on est pauvre*, M. Ramel, Revue Quart Monde, ATD Quart Monde, 2016
- *La précarité alimentaire des agriculteurs*, D. Paturel, E. Marajo-Petitzon, Y. Chiffolleau Revue Pour, 2015

Pouvoir d'achat et inflation (p.7-8)

- *Olivier de Schutter : L'alimentation low cost est un piège dans lequel on a enfermé les personnes en situation de pauvreté*, interview par B. Sèze, journaliste, et L. Seux, Secours Catholique, entretien publié le 18/11/2021
- *Il n'y a pas de baguette magique contre la précarité alimentaire (tribune)*, L'Humanité, 8 mars 2022
- *La baguette à 29 centimes est-elle une bonne chose ?* Thierry Marx est l'invité de l'émission Les bonnes choses, France culture, 20 janvier 2022

Idées reçues (p.8-9)

- *Les modes de vie des ménages vivant avec moins que le budget de référence*, CREDOC, 2016
- *La fracture alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent*, F. Caillavet et al., in La consommation, INSEE référence, 2009
- *Social disparities in food preparation behaviours: a DEDIPAC study*, C. Mejean et al. Nutrition Journal, 2017
- *La cuisine maison coûte-t-elle moins cher ?*, M. Tharrey, Alimentation, Santé et Petit Budget, CERIN, Janvier 2018
- *Nutrition-santé et pauvreté*, N. Darmon in Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation, Réseau CIVAM, 2019
- *Dépenses annuelles moyennes par ménage en France selon le niveau de vie*, INSEE, 2017

Prix et revenus agricoles (p.10-14)

- *Revenu du paysan : de quoi parle-t-on ?*, P. Bonhommeau, D. Gaboriau et G. Delaire, in Autodiagnostic des initiatives d'accès à l'alimentation, Réseau CIVAM, 2019
- *Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage*, INSEE, Octobre 2021
- *Rapport au parlement 2022*, Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, FranceAgriMer, 2022
- *Départs précoces en agriculture*, analyse d'une situation peu connue, ASP, 2016.
- *La sensibilité du revenu des exploitations agricoles françaises à une réorientation des aides dans le cadre de la future PAC post-2023*, V. Chatellier, et al., INRAE - L'institut Agro - UMR SMART - LEREC, 2021
- *Les revenus agricoles*, Economie rurale, Société française d'économie rurale, 2021/4 (n° 378)

Où va l'argent public ? (p14-19)

- *L'alimentation durable, un enjeu démocratique - Synthèse du projet Accessible*, J-C. Balbot & al., Innovations Agronomiques 82, 2021
- *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, F. Le Morvan, T. Wanecq, Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rapport n°2019-069R, 2019
- *Le soutien public au mécénat des entreprises*, Rapport de la Cour des comptes, novembre 2018
- *Faut-il nourrir les pauvres ?*, Alain Clément, Anthropology of food [Online], 2008
- *Qui veille au grain ? Les greniers d'abondance*, 2023

Gaspillage alimentaire (p.18)

- *La loi "anti-gaspi" stimule les dons en nature*, E. Dubesset, La Croix, 20/03/2022
- *Évaluation de l'application des dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et du décret d'application du 28 décembre 2016*, Ernst & Young, novembre 2019

-

Design graphique & illustrations : La Formidable Armada

Impression : Graphi Scann

Achévé d'imprimer : avril 2023

-

« On ne paye pas assez cher notre alimentation. À ce prix là forcément, on ne pourra pas produire mieux ! » - « On paye en réalité beaucoup trop cher notre alimentation: les coûts pour l'environnement, pour la santé, on veut les chiffres ! » - « Les gens ne font pas d'effort, ils préfèrent acheter une pâte à tartiner pleine d'huile de palme très chère plutôt que des bons produits » - « Chez nous souvent c'est payer le loyer ou manger. » - « Pourquoi tu vends à ce prix là ? Moi je sors mes poireaux moins chers » - « Pourquoi t'achète à ce prix là, c'est cher ! » - « Tu pourrais faire un effort sur le prix, c'est pour soutenir un producteur ! » - « Tu pourrais faire un effort sur le prix, c'est pour aider des personnes précaires ! » - « De toute façon notre alimentation n'a pas de prix... »

Le prix des produits, à défaut de bien nourrir les producteurs et les consommateurs, nourrit de nombreux fantasmes...

Ce livret n'est pas un manuel d'économie. Il s'intéresse aux acteurs qui luttent contre la précarité alimentaire: que se passe-t-il lorsqu'ils décident de s'affranchir de l'aide alimentaire et son apparente gratuité pour s'approvisionner sur un marché local ?

Dans ce document, vous trouverez un peu de grain à moudre et beaucoup de pain sur la planche...

Structures partenaires Territoires à VivreS



Financé par



Avec la contribution de

